



Le Mans, le 11 avril 2018

Vous recherchez une mission de Service Civique ?

Une nouvelle mission vous est proposée :

« **Accompagner les usagers dans les services des préfetures et des sous-préfetures** »

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Afin de favoriser cet engagement des jeunes et de les mobiliser sur des missions de service public, les services de l'Etat en Sarthe accueillent régulièrement des jeunes en service public au sein des administrations.

Accompagner les usagers dans les services des préfetures et des sous-préfetures : L'objectif de la présente mission est de faciliter l'accès aux services de la sous-préfecture de La Flèche. La personne volontaire accompagnera les usagers dans leurs démarches, facilitera l'accès aux services de la sous-préfecture, participera à la diffusion et à l'accessibilité de l'information à destination des usagers et au sein du service.

- orienter les usagers vers le bon service et assurer la gestion du flux ;
- tempérer et apporter une aide aux usagers pour la constitution de leur(s) dossier(s) administratif(s) ;
- aider les usagers à utiliser les plateformes numériques mises à leur disposition pour faciliter leurs démarches administratives ;
- participer à l'amélioration des conditions d'accueil dans le respect des engagements Qualité ;
- mener une réflexion pour améliorer les canaux de communication de la sous-préfecture ;
- veiller à l'actualisation de l'affichage et des supports de communication à destination des usagers, en fonction de l'évolution de la réglementation.

Lieu de la mission : la sous-préfecture de La Flèche

Début de la mission : à partir du 14 mai 2018

Durée : 8 mois (30h/semaine)

Date limite de dépôt des candidatures : le 27 avril 2018 (Toute candidature devra être accompagnée d'un curriculum vitae)

<https://www.service-civique.gouv.fr/missions/accompagner-les-usagers-dans-les-services-des-prefetures-et-des-sous-prefetures-444>